

AVIS PUBLIC
DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
2, RANG SAINTE-ANNE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le comité de démolition d'immeubles statuera sur une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble située au 2 rang Sainte-Anne

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la municipalité à l'adresse courriel jimmy.tremblay@ville.st-fulgence.qc.ca, et ce avant le 2 avril 2024

Le comité de démolition d'immeubles statuera sur ladite demande à sa séance du 2 avril 2024, 19 heures, dans la salle du conseil de Saint-Fulgence, 253 rue du Saguenay. Tout intéressé peut se faire entendre par le comité relativement à cette demande à ladite séance

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 18^{ième} jour du mois de mars 2024.

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier-trésorier